



Canton de Vaud

Familles arc-en-ciel

brochure d'information

Table des matières

Préface de l'Etat de Vaud

Préface de Pro Familia Vaud

Familles arc-en-ciel

Des familles diverses et multicolores comme un arc-en-ciel

Comment les enfants se développent-ils dans les familles arc-en-ciel ?

Nouvelle situation juridique dès janvier 2018

Respect pour toutes les familles

Comment faire concrètement ? Quelques pistes

Associations pour les familles arc-en-ciel : Suisse et Suisse romande

Littérature jeunesse

Indications bibliographiques

Contacts

Remerciements

C'est une grande joie de voir la nouvelle édition de notre brochure d'information sur les familles arc-en-ciel diffusée dans le canton de Vaud et nous remercions chaleureusement le Service de la protection de la jeunesse ainsi que le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour leur collaboration et leur soutien.

Nous nous réjouissons particulièrement de la réédition de cette brochure, revue et augmentée, dans le contexte de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales relatives à l'adoption qui, via la procédure d'adoption de l'enfant du/de la partenaire, permettent à un enfant d'avoir deux parents légaux de même sexe dès janvier 2018.

Le but de cette brochure est de présenter les familles arc-en-ciel, une configuration familiale existante parmi bien d'autres. Elle se veut, d'une part, une source d'informations fondamentales sur les familles arc-en-ciel en Suisse à destination des enseignant-e-s, des éducateurs et éducatrices ainsi que des professionnel-le-s de la santé et du social intervenant auprès de la jeunesse et des familles. D'autre part, elle est une invitation aux familles arc-en-ciel à donner davantage de visibilité à leur configuration familiale.

Nous espérons qu'elle suscitera des rencontres et des échanges enrichissants. Nous sommes à disposition pour répondre à vos demandes.

Un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent activement en faveur de la reconnaissance de la diversité des formes familiales et qui défendent les droits de chacune de ces familles.

Association faîtière Familles arc-en-ciel

Maria von Känel, Directrice générale

Chatty Ecoffey et Martin della Valle, Co-président-e-s

**Bonjour,
nous sommes
des familles
arc-en-ciel**

Préface

Au cours des dernières décennies, la diversité des configurations familiales – recomposée, monoparentale, multiculturelle ou homoparentale – est devenue une réalité sociale de mieux en mieux acceptée.

A partir du 1^{er} janvier 2018, grâce à l'entrée en vigueur du nouveau droit d'adoption qui permet à des personnes liées par une partenariat enregistré ou vivant en ménage commun d'adopter l'enfant de leur partenaire, au même titre que les personnes mariées (art. 264 c), un enfant en Suisse pourra avoir deux parents légaux de même sexe. Cette modification législative, qui a pour but d'assurer une sécurité juridique aux enfants quelle que soit l'orientation sexuelle de leurs parents, permet une meilleure reconnaissance de toutes les formes de familles.

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud met en œuvre des mesures garantissant les droits des enfants et des jeunes afin de favoriser leur développement harmonieux, leur insertion sociale et l'équité des chances, sans discrimination.

Au sein des établissements scolaires et de formation, des actions de prévention visant à lutter contre l'homophobie et la transphobie ainsi que de promotion de la santé de jeunes non-exclusivement hétérosexuel-le-s sont développées.

Le Service de protection de la jeunesse, dans le cadre de ses missions de prévention et de protection des mineur-e-s, porte une attention particulière aux conséquences dues à la stigmatisation pour les enfants et les jeunes du fait de leur appartenance familiale. Les informations contenues dans la brochure éditée par l'Association faitière Familles arc-en-ciel contribuent à mieux faire connaître la réalité des familles homoparentales. C'est pourquoi elle est mise à disposition des professionnel-le-s intervenant auprès des mineur-e-s vaudois-e-s et de leurs familles.

Convaincue de l'importance du rôle que vous avez en matière de non-discrimination et d'inclusion, je vous remercie de votre engagement en faveur de la reconnaissance de la diversité des formes familiales.

Cesla Amarelle, Conseillère d'Etat

Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

© JB SIEBER



Préface

Les profonds changements sociétaux de ces dernières décennies ont influencé nos modes de vie et nos manières de «faire famille». De plus, les liens établis entre les membres d'une famille ne cessent de se modifier au gré de la vie... Alors que la reconnaissance institutionnelle de certains nouveaux modèles familiaux se fait encore attendre, Pro Familia Vaud souhaite rendre visible la diversité des familles et plaide pour une politique plurielle et équitable en la matière.

Car au cœur de chaque famille il y a un ou plusieurs enfants. Et l'identité de chacun d'entre eux est étroitement liée à celle de sa famille. Pourtant, le modèle familial qu'ils vivent au quotidien n'est pas toujours reconnu... Pour Pro Familia Vaud, aucun enfant ne devrait se sentir discriminé par la manière dont la société perçoit, organise ou considère sa famille. Il s'agit de garantir les mêmes droits à toutes les familles, quels que soient leur composition, leur organisation ou encore leur mode de vie.

Certes, le rôle central joué par les familles dans la société est reconnu; il est inscrit tant dans la Constitution fédérale que dans la Constitution vaudoise. Mais le modèle «père – mère – enfant» a la vie dure. C'est pourquoi l'initiative portée par l'Association faitière Familles arc-en-ciel en publiant cette brochure est à saluer: en élargissant le champ des possibles, elles offrent à la société l'occasion de repenser le rôle social de la famille et, avec lui, celui de la place des femmes et des hommes en son sein.

Nous nous réjouissons que ces questions commencent à trouver un écho sur le plan politique: la place des pères, l'assouplissement du droit à l'adoption, le rôle du parent non biologique, la reconnaissance des familles arc-en-ciel et le droit à la filiation dès la naissance des enfants pour le parent non biologique sont autant de questions que nous souhaitons voir portées à l'agenda politique dans les prochaines années.

Le canton de Vaud, déjà proactif en matière de politique familiale, doit continuer à jouer un rôle précurseur, notamment concernant les droits des familles arc-en-ciel.

Pro Familia Vaud

Christophe Barbezat, Président

Michèle Theytaz Grandjean, Secrétaire générale



Familles arc-en-ciel

Le terme de «familles arc-en-ciel» désigne les familles dont au moins l'un des parents se considère comme lesbienne, gay, bisexuel·le, trans* ou queer. Il est basé sur un modèle social de la famille qui met l'accent notamment sur la relation d'attachement et sur la volonté d'assumer des responsabilités, indépendamment du lien de parenté biologique.

Selon des estimations de spécialistes, la Suisse compte jusqu'à 30'000 enfants grandissant dans des familles arc-en-ciel. Ces enfants peuvent être issu·e·s d'une précédente relation hétérosexuelle, né·e·s au sein de couples homosexuels, adopté·e·s dans des contextes spécifiques ou recueilli·e·s dans le cadre d'une famille d'accueil. Dans le cas de parents trans*, le coming-out de ces derniers peut être antérieur ou postérieur à la fondation de la famille.

Des familles diverses et multicolores comme un arc-en-ciel

Les évolutions sociétales de ces dernières années ont fait émerger, en parallèle à la famille nucléaire, de nombreuses formes familiales diversifiées. Ce qui constitue une famille et qui en fait partie est défini par chaque famille individuellement.

Pour fonder une famille, les personnes LGBT* empruntent des chemins variés. Pour des couples de lesbiennes, l'insémination artificielle à l'étranger est une option. D'autres couples de lesbiennes recherchent dans leur entourage un homme susceptible de faire un don privé de sperme. Certaines familles se créent grâce à un projet de coparentalité, situation où une femme et un homme qui ne forment pas un couple sont parents d'un enfant. Un projet de coparentalité concerne deux à quatre personnes, les parents biologiques et leurs éventuels partenaires respectifs/ves, également appelé·e·s – selon les projets familiaux – à jouer un rôle de parent à part entière. Certaines familles sont nées grâce à l'adoption – en Suisse en tant que personne seule, l'adoption conjointe n'étant pas autorisée aux couples liées par un partenariat enregistré – ou au recours à une gestation pour autrui à l'étranger. Des couples LGBT* recueillent des enfants qui ont besoin d'une famille d'accueil. Des couples de même sexe dont l'un·e des partenaires est trans* peuvent être les parents biologiques de leurs enfants.

Lesbiennes,
gay, bi, trans*
ou queer





Comment les enfants se développent-ils dans les familles arc-en-ciel ?

Le développement des enfants grandissant auprès d'un couple de même sexe est étudié depuis 40 ans. Le résultat: les enfants de familles arc-en-ciel se développent aussi bien que ceux des familles dites traditionnelles. Ce qui est déterminant pour le bien-être des enfants, c'est la qualité de la relation et le climat familial, et non l'orientation sexuelle des parents. La condition primordiale est la disponibilité d'une personne référente constante apportant à l'enfant chaleur humaine et réconfort, créant un entourage social viable et le soutenant dans son développement individuel. Dans un tel contexte, il importe peu, pour le bien-être de l'enfant, qu'il grandisse dans une famille où les parents sont de sexe opposé, dans une famille monoparentale ou dans une famille arc-en-ciel. C'est à ce résultat que sont parvenues 72 enquêtes quantitatives et qualitatives de longue durée réalisées en Allemagne, en Angleterre, aux Pays-Bas, en France, au Canada, aux États-Unis et en Australie.

On trouve une synthèse de ces recherches ainsi que la possibilité de les télécharger dans leur intégralité sur le site de la Law School Columbia (USA): www.whatweknow.law.columbia.edu/topics/lgbt-equality/what-does-the-scholarly-research-say-about-the-wellbeing-of-children-with-gay-or-lesbian-parents

Les enfants arc-en-ciel se développent tout aussi bien



Une nouvelle situation juridique dès janvier 2018

Les familles arc-en-ciel se sont mobilisées depuis 2009 pour voir leur situation de fait reconnue sur le plan légal. Grâce au travail d'information mené par l'Association faîtière Familles arc-en-ciel, aux soutiens rencontrés de divers côtés et au pragmatisme du Conseil fédéral et du Parlement, une solution juridique a pu être trouvée! C'est un immense soulagement et une grande joie pour les familles arc-en-ciel.

A partir de janvier 2018, il est possible pour un enfant élevé en Suisse au sein d'une famille arc-en-ciel d'avoir deux parents légaux de même sexe (deux mamans ou deux papas).

**Deux parents
légaux
de même sexe,
c'est
possible!**

La solution juridique retenue: l'adoption de l'enfant du partenaire

Ce changement a été opéré en Suisse à l'occasion de la révision du droit de l'adoption contenue dans le Code civil suisse, qui règle la question de l'adoption dans son ensemble.

La solution retenue consiste à appliquer aux familles arc-en-ciel une disposition existant depuis longtemps, et jusqu'ici réservée aux seuls couples hétérosexuels mariés: «l'adoption de l'enfant du partenaire» (art. 264c). Ce mode d'adoption «intrafamiliale» – qui amène le plus souvent des beaux-pères à adopter les enfants de leurs épouses – représente une part importante de l'ensemble des adoptions en Suisse (environ la moitié d'entre elles ces dernières années).

A partir de janvier 2018, il est possible pour une personne liée par un partenariat enregistré, ou faisant ménage commun avec une personne de même sexe, d'adopter l'enfant biologique de sa ou son partenaire (ou l'enfant que celui/celle-ci a adopté en tant que personne seule).

A partir du moment où l'adoption est effective, une famille avec deux mamans ou deux papas a exactement les mêmes droits et devoirs envers ses enfants qu'une famille hétéroparentale: notamment l'autorité parentale conjointe et l'obligation d'entretien. En cas de séparation, chacun des parents a un devoir d'entretien et conserve en principe l'autorité parentale conjointe. Un-e juge règle droits et devoirs des parents, notamment la garde, les relations personnelles et les questions d'entretien, tenant compte, cas échéant, de l'accord entre les parents. En cas de décès, le droit à une rente d'orphelin-e et le droit successoral s'appliquent.

Suite à l'adoption, de nouveaux documents officiels (acte de naissance, certificat du contrôle des habitant-e-s, etc.) sont établis, qui mentionnent les deux parents de même sexe.

Les formulaires officiels accompagnant la vie de l'enfant (garderie, école, parascolaire, institutions médicales, etc.) devront donc à l'avenir tenir compte de cette nouvelle configuration familiale reconnue par la loi.

L'Association faîtière Familles arc-en-ciel informe, conseille et soutient les familles dans leur démarche d'adoption.

Pour pouvoir adopter l'enfant du partenaire

Les conditions requises sont les suivantes :

- ▶ Avoir fait **ménage commun** – comme concubin-ne ou en étant lié par une union légale (partenariat enregistré ou mariage) – durant au minimum **trois ans**.
- ▶ Avoir **fourni des soins et pourvu à l'éducation de l'enfant durant un an au moins** au moment de la demande.
- ▶ Avoir **requis le consentement de l'enfant capable de discernement** (soit dès 14 ans env.).
- ▶ La **différence d'âge entre l'enfant et l'adoptant-e** ne doit pas être inférieure à 16 ans, elle ne doit pas non plus être supérieure à 45 ans (avec possibilité de dérogation si «le bien de l'enfant le commande», ce qui est le cas quand l'enfant est élevé depuis de nombreuses années par le parent adoptant).

La demande d'adoption de l'enfant du partenaire peut se faire dans les deux cas de figures suivants :

- ▶ **Filiation unique: un seul parent légal** (biologique ou adoptif), **l'autre parent étant inconnu**
Cette configuration concerne tout particulièrement les familles arc-en-ciel dont les enfants ont été conçus grâce à un don de gamètes. En ce cas, l'adoption de l'enfant du partenaire permet de consolider la situation juridique de l'enfant qui, au lieu d'avoir un seul parent légal, peut ainsi en avoir deux.
- ▶ **Double filiation initiale: un père et une mère**
Une demande d'adoption de l'enfant du partenaire peut également être déposée si l'un des deux parents biologiques, ou adoptifs, est décédé, mais aussi – dans certains contextes particuliers et à certaines conditions (consentement du parent qui renonce à sa filiation légale) – lorsqu'il est encore en vie. Il est probable qu'à l'avenir, comme par le passé, ce cas de figure concerne essentiellement les familles hétéroparentales, mais le droit s'applique aussi aux familles homoparentales.
- ▶ **Il n'est par contre pas possible d'avoir plus de deux parents légaux**
Pour les familles homoparentales recomposées comme dans les cas de coparentalités (par ex. deux pères et une mère, deux mères et pères, ...), les nouvelles dispositions juridiques n'offrent pas de possibilité permettant à tous les parents assurant de fait l'entretien et l'éducation des enfants d'avoir le statut de parent légal: sur le plan juridique, il ne peut y avoir que deux parents légaux et pas davantage.

Dans le canton de Vaud

La demande d'adoption de l'enfant du partenaire doit être adressée à la Direction de l'Etat civil. Celle-ci charge ensuite l'Autorité centrale cantonale en matière d'adoption de mener une enquête et, sur la base de celle-ci et des pièces du dossier, la direction de l'Etat civil statue sur la demande.

Des problèmes subsistent

La solution juridique adoptée en Suisse reste en-deçà des droits accordés aux personnes LGBT* dans le domaine de la parentalité dans de nombreux états européens. Les problèmes suivants subsistent :

- ▶ **Deux parents légaux de même sexe oui, mais pas dès la naissance**
Dans bien des pays européens, un enfant peut avoir deux parents légaux de même sexe dès la naissance. Ce n'est pas le cas en Suisse. Même avec les changements légaux en vigueur dès janvier 2018, les enfants des familles arc-en-ciel devront attendre 1-2 ans au moins (1 an de vie avec l'enfant au dépôt de la demande, à quoi s'ajoute la durée de la procédure évaluée à env. 1 an) avant de pouvoir bénéficier de la sécurité juridique que leur apporte le fait d'avoir deux parents légaux.
- ▶ **Pas d'accès à l'adoption conjointe d'enfants extérieurs à la famille pour les couples homosexuels**
En Suisse, l'adoption (inter)nationale par un couple demeure réservée aux seuls couples hétérosexuels mariés.
Une personne homosexuelle peut par contre accéder à une adoption en tant que personne seule, pour autant qu'elle ne soit pas liée par un partenariat enregistré.
- ▶ **La procréation médicalement assistée (PMA) n'est pas ouverte aux personnes LGBT*, ni aux célibataires**
L'insémination artificielle avec donneur (IAD) reste réservée en Suisse aux seuls couples hétérosexuels mariés.
La gestation pour autrui (GPA) – de même que le don d'ovocytes et les transferts d'embryons – sont interdits en Suisse, tant pour les couples hétérosexuels qu'homosexuels.
L'interdiction porte sur les pratiques effectuées sur sol suisse, il n'est par contre nullement interdit de se rendre dans un autre pays et d'y recourir à la PMA.



Parler de
la diversité
et la valoriser

Respect pour toutes les familles

La réalité et les spécificités des familles arc-en-ciel sont encore largement méconnues. Ces parents et enfants sont souvent confronté-e-s à la méconnaissance, à la non-représentation, à la stigmatisation, voire au dénigrement de leur schéma familial. Les enfants de familles arc-en-ciel découvrent que le modèle familial «père-mère-enfant» prévaut dans les manuels scolaires, les discussions et les médias, alors que leur propre réalité quotidienne n'est guère représentée. Pour donner de l'assurance à tous les enfants, mieux vaut donc éviter les généralisations telles que «chaque enfant a une mère et un père».

Ces enfants peuvent par ailleurs voir et entendre des situations et des propos qui, le plus souvent, ignorent ou même dénigrent leurs familles. Elles ou ils peuvent en outre subir de l'homophobie et de la transphobie par procuration c'est-à-dire être

stigmatisé-e-s parce qu'elles ou ils sont associé-e-s à leurs parents homosexuels, bisexuels, trans* ou queer. Or, l'identité des jeunes enfants est étroitement liée à celle de leur famille; c'est donc elles- ou eux-mêmes qui risquent de se percevoir comme non «correct-e-s». Réagir directement face à des préjugés ou des comportements discriminatoires, c'est donner davantage d'assurance à ces enfants, les soutenir et les protéger.

Thématiser sur la famille en général permet d'aménager un environnement inclusif qui aborde la diversité familiale: familles traditionnelles, monoparentales, recomposées, arc-en-ciel, etc. Cet environnement sera ainsi plus propice à l'apprentissage de valeurs telles que le respect et l'ouverture à la diversité, et d'autant plus bénéfique aux enfants et aux familles dans leur ensemble.

Comment faire concrètement? Quelques pistes

Créer un environnement inclusif, respectueux et soutenant

- ▶ Ne pas avoir d'idées préconçues sur la structure familiale des enfants et des jeunes
- ▶ Adopter des formulations neutres et inclusives: «tes parents» au lieu de «ton papa, ta maman» y compris dans les courriers, formulaires, etc.
- ▶ Interagir de manière identique avec tous les parents prenant soin de l'enfant/du jeune, quel que soit leur statut légal
- ▶ Aborder la thématique de la diversité familiale et y intégrer explicitement les familles arc-en-ciel
- ▶ Mettre à disposition des enfants et des jeunes du matériel offrant des représentations de la diversité des familles d'aujourd'hui (livres, affiches, jeux, ...)
- ▶ Tenir compte de la diversité des familles quand des activités autour de la «fête des mères», de la «fête des pères» ou des arbres généalogiques sont mises sur pied
- ▶ Répondre aux questions des enfants, ou des autres parents, relatives aux familles arc-en-ciel et valider ce modèle familial au même titre que d'autres
- ▶ Parler en termes positifs des personnes LGBT* et ne pas invisibiliser leur existence

Intervenir

- ▶ Ne pas cautionner le langage homophobe/transphobe ordinaire, ni le banaliser: intervenir «à chaud» quand un tel langage est utilisé, puis reprendre «à froid» dans un moment de discussion
- ▶ Signifier soutien et compréhension aux enfants et aux jeunes des familles arc-en-ciel: «Je comprends que d'avoir des parents homosexuels n'est pas un problème, mais je vois que les réactions des autres – camarades ou adultes – peuvent être un problème.»
- ▶ Prévenir le harcèlement homophobe et transphobe au même titre que les autres formes de harcèlement

Adopter de telles attitudes

- ▶ Permet aux enfants et aux jeunes des familles arc-en-ciel de ne pas avoir à assumer seul-e-s l'éducation de leurs pair-e-s sur ce sujet
- ▶ Crée un climat à même de prévenir les propos blessants, les insultes et le harcèlement

Pas de place pour l'homophobie ou la transphobie à l'école, c'est la loi

Le Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire exige explicitement des élèves de s'abstenir de «de tout acte de violence physique, verbale, psychologique ou à caractère raciste, sexiste ou homophobe, de même que de tout propos méprisant se rapportant à l'apparence physique ou à l'appartenance sociale, religieuse ou ethnique des autres élèves, des adultes qui les entourent, ou de toute autre personne» et les enjoint à développer «une attitude constructive et respectueuse d'autrui» (RLeo art. 100).

Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

La prévention des discriminations constitue l'un des axes d'interventions de l'Unité PSPS. Dans ce cadre, elle développe entre autres des projets relatifs à la diversité d'orientation sexuelle et de genre, comme le «Mémento sur la diversité de genre et d'orientation sexuelle (DIGOS) à l'usage des intervenant-e-s de l'école» (2015), qui mentionne les familles-arc-en-ciel.

Matériel pédagogique

Sur le site de la coalition des familles LGBT du Québec (www.familleslgbt.org), on trouve des ressources pédagogiques en français pour le préscolaire et le primaire ainsi que pour le niveau secondaire.

Du matériel pédagogique permettant d'aborder la question des familles arc-en-ciel dans le cadre scolaire sera à terme également disponible sur le site de l'Association faitière Familles arc-en-ciel. L'association est à votre disposition pour des interventions de sensibilisation ou des formations.

Associations pour les familles arc-en-ciel

AU NIVEAU NATIONAL

Association faïtière Familles arc-en-ciel

Depuis 2010, l'Association faïtière Familles arc-en-ciel relaie les préoccupations et défend les intérêts des familles arc-en-ciel en Suisse et se veut l'interlocutrice des autorités, des pouvoirs politiques et du grand public. L'association promeut l'égalité sociale et juridique des familles arc-en-ciel et travaille à faire reconnaître celles-ci comme l'une des nombreuses configurations familiales possibles.

L'Association faïtière Familles arc-en-ciel offre des conseils, organise des ateliers ainsi que des séances d'information sur le thème des familles arc-en-ciel.

A l'occasion de l'*International Family Equality Day* (IFED), l'Association faïtière Familles arc-en-ciel organise chaque année – en collaboration avec le réseau des *Rainbow Cities* – une journée de fête en faveur de la reconnaissance des Familles arc-en-ciel dans plusieurs villes de Suisse. Le Conseil de l'Europe reconnaît l'IFED comme un important outil de lutte contre l'homophobie et la transphobie et en faveur de la promotion d'une société tolérante et inclusive.

Nous nous tenons à votre disposition pour un échange personnel.

Vous trouverez davantage d'informations sur le thème des familles arc-en-ciel sur notre site web :

www.famillesarcenciel.ch | info@famillesarcenciel.ch

**Échanges
et questions
sont les
bienvenus**

AU NIVEAU ROMAND

Vaud : Association Familles arc-en-ciel Vaud

Depuis 2017, l'Association faïtière Familles arc-en-ciel dispose dans le canton de Vaud d'un groupe local. Relayant les activités de l'association nationale, ce groupe développe également ses propres projets et collaborations afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des familles arc-en-ciel vivant dans le canton. Plate-forme de coordination des initiatives des membres, le groupe se propose de mieux faire connaître les ressources disponibles, mais entend aussi initier de nouvelles activités pour les familles.

Le groupe se veut également un interlocuteur pour les pouvoirs publics et les instances politiques, ainsi que pour les divers professionnel-le-s amené-e-s à accueillir des familles arc-en-ciel. Ouvert aux échanges et aux collaborations, il assure également des interventions de sensibilisation et des formations.

Au niveau romand, il collabore étroitement avec le groupe Homoparents de l'Association 360 en activité dans le canton de Genève et au bénéfice d'une longue expérience.

vaud@famillesarcenciel.ch

Genève : Association 360

Depuis 2001 à Genève, l'association 360 offre au travers de son groupe Homoparents un lieu de rencontre, de partage, d'informations et de soutien pour tous les parents et futurs parents concernés, ainsi que pour leurs enfants.

L'association 360 s'engage pour l'égalité juridique et sociale des familles arc-en-ciel. La sensibilisation et la formation – destinées aux professionnel-le-s qui travaillent en lien avec les enfants et la famille ainsi qu'au grand public – sont aussi pour elle une priorité.

www.association360.ch/homoparents | homoparents@association360.ch



Littérature jeunesse (liste non exhaustive)

Diversité des familles

- ▶ *L'heure des parents*, Ch. Bruel, N. Calveloux, Etre, 1999. Dès 2 ans.
- ▶ *Un air de familles*, B. Boutignon, Baron Perché, 2013. Dès 3 ans.
- ▶ *Camille veut une nouvelle famille*, Y. Walcker, M. Rigaudie, Auzou, 2013. Dès 3 ans.
- ▶ *Mais... comment naissent les parents ?* J. Regnaud, A. Picault, Magnard jeunesse, 2014. Dès 5 ans.
- ▶ *L'arc-en-ciel des familles*, M. Douru, Des ailes sur un tracteur, 2014. Dès 6 ans.
- ▶ *La famille dans tous ses états*, Al. Maxeiner, A. Kuhl, La joie de lire, 2017. Dès 6 ans.

Deux mamans

- ▶ *Jean a deux mamans*, O. Texier, L'Ecole des Loisirs, 2004. Dès 2 ans.
- ▶ *Dis, mamans*, M. Douru, Editions gaies et lesbiennes, 2003. Dès 3 ans.
- ▶ *La fête des deux mamans*, I. Chabbert et C. Loueslati, Les petits pas de Joannis, 2010. Dès 3 ans.
- ▶ *Ulysse et Alice*, A. Bertouille et M.-C. Favreau, Remue-ménage, 2006. Dès 3 ans.
- ▶ *L'amour de toutes les couleurs*, L. Moreno Velo et J. Termenon, La Cerisaie, 2007. Dès 3 ans.
- ▶ *Ulysse, alias Easy Loup Galop*, A. Bertouille et M.-C. Favreau, Remue-ménage, 2012. Dès 9 ans.
- ▶ *Annie a deux mamans*, D. Paquette, Bouton d'or acadie, 2003. Dès 10 ans.
- ▶ *Frangine*, M. Brunet, Sarbacane, 2013. Dès 14 ans.

Deux papas

- ▶ *Milly Molly et toutes sortes de papas*, G. Pitarr et C. Morrell, Auzou, 2004. Dès 3 ans.
- ▶ *Mes deux papas*, J. Parachini-Deny, M. Béal, Tom'poche, 2015. Dès 4 ans.
- ▶ *Tango a deux papas et pourquoi pas ?*, B. Boutignon, Le Baron perché, 2010. Dès 5 ans.
- ▶ *J'ai deux papas qui s'aiment*, M. David, Hatier, 2007. Dès 8 ans.

Famille homoparentale recomposée

- ▶ *Marius*, L. Aloui et S. Poulin, L'Atelier du Poisson Soluble, 2001. Dès 6 ans.
- ▶ *Jason et la tortue des bois*, F. Luca et L. Franson, Soulières, 2011. Dès 7 ans.
- ▶ *Je ne veux pas qu'on sache*, Jo. Chicheportiche, Pocket Jeunesse, 2007. Dès 9 ans.
- ▶ *L'Insti - Le bouc émissaire*, Gudule, Hachette, 1998. Dès 10 ans.
- ▶ *L'été où papa est devenu gay*, E. Lund Eriksen, Thierry Magnier, 2014. Dès 15 ans.
- ▶ *Jack*, A. M. Holmes, Actes Sud Junior, 2011. Dès 15 ans.

Indications bibliographiques

Etudes psychologiques sur le développement des enfant

- ▶ Golombok S., *Modern Families: Parents and Children in New Family Forms*, Cambridge University Press, 2015.
- ▶ Tasker, F. & Bigner, J. J. (Eds.). *Gay and Lesbian Parenting: New Directions*, Haworth Press, 2008.
- ▶ Tasker F., Golombok S., *Grandir dans une famille lesbienne. Quels effets sur le développement de l'enfant ?*, ESF (éd. originale angl. 1997), 2002.
- ▶ Vecho O. & Schneider, B. Homoparentalité et développement de l'enfant: bilan de 30 ans de publications. *Psychiatrie de l'enfant*, 48(1), 2005, pp. 271-273.

Travaux académiques

- ▶ Cadoret A., *Des parents comme les autres: homosexualité et parenté*, Odile Jacob, 2002, rééd. 2014.
- ▶ Cadoret A., Gross M., Mecary C. et Perreau B. (sous la dir. de), *Homoparentalités, approches scientifiques et politiques*, PUF, 2006.
- ▶ Courdurières J. et Fine A. (sous la dir. de), *Homosexualité et parenté*, Armand Colin, 2014.
- ▶ Descoutures V., *Les mères lesbiennes*, PUF, 2011.
- ▶ Gross M., *Choisir la paternité gay*, Erès, 2012.
- ▶ Portelli S. et Richard C., *Désirs de familles – Homosexualité et parentalité*, L'Atelier, 2012.
- ▶ Théry I. et Leroyer A-M, *Filiation, origines, parentalité*, Odile Jacob, 2014.

Ouvrages grand public

- ▶ Gross M., *Qu'est-ce que l'homoparentalité ?*, Payot & Rivages, 2012.
- ▶ Gross M., *Homo ou parent, faut-il choisir ?*, Le Cavalier Bleu, 2013.

Témoignages

- ▶ Kaim S., *Nous, enfants d'homos. Homoparentalité: une génération témoigne*, La Martinière, 2006.
- ▶ Tervonen T. et Carrière Z., *Fils de...*, Trans Photographic Press, 2011.
- ▶ Blanc M., *Elles eurent beaucoup d'enfants... Histoire d'une famille homoparentale*, Le bec en l'air, 2012.
- ▶ Pellegrino P., *Papa gay. Lettre à mon enfant interdit*, Favre, 2009.
- ▶ Rossi Marcelli C., *Hello Daddy! L'histoire heureuse de deux hommes et deux couffins*, Slatkine, 2013.

Bibliographies

- ▶ *La famille dans tous ses états*, bibliographie, pistes de lecture sur la diversité des familles actuelles, Bibliothèques municipales de Genève, février 2013 (disponible sur: www.bm-geneve.ch).
- ▶ *Respectons nos diversités!* Unité PSPS – Bibliothèque publique et scolaire de Renens, mai 2017, (téléchargeable sur: www.vd.ch)

Contacts

- ▮ **Association faîtière Familles arc-en-ciel**
Interlocutrice nationale sur les questions en lien avec les familles arc-en-ciel.
www.famillesarcenciel.ch
- ▮ **Association Familles arc-en-ciel – Vaud**
Interlocutrice vaudoise pour les questions en lien avec les familles arc-en-ciel.
Mail: vaud@famillesarcenciel.ch
- ▮ **Association 360 – groupe Homoparents**
Groupe pour les parents et futurs parents LGBT, interlocuteur sur les questions en lien avec les familles arc-en-ciel sur le canton de Genève. 360 compte entre autre un service juridique. www.association360.ch/homoparents
- ▮ **NELFA (Network of European LGBTIQ* Families Associations)**
Réseau européen des associations de familles LGBTIQ* pour la reconnaissance juridique et sociale des familles arc-en-ciel au niveau européen. www.nelfa.org
- ▮ **International Family Equality Day**
La journée internationale pour l'égalité des familles, créée pour la reconnaissance de la diversité familiale. www.internationalfamilyequalityday.org
- ▮ **Rainbow Cities Network**
Un réseau de villes internationales soucieuses de développer des politiques LGBTI. www.rainbowcities.com
- ▮ **Association Lil!th**
Lil!th est l'association des lesbiennes du canton de Vaud. www.associationlilith.ch
- ▮ **Vogay**
Association vaudoise pour la diversité sexuelle et de genre. www.vogay.ch
- ▮ **Mosaic-Info**
La plateforme mosaic-info.ch appuie la mission de l'école consistant à promouvoir un climat scolaire sans discrimination pour les jeunes, les intervenant-e-s en milieu scolaire et leurs parents. www.mosaic-info.ch
- ▮ **Checkpoint de la Fondation Profa**
Centre de santé communautaire pour les hommes gays, bisexuels ainsi que pour les personnes trans* et leurs partenaires. www.mycheckpoint.ch/fr/vd.
Mail: trans@profa.ch
- ▮ **Fondation Agnodice**
Agnodice accueille des enfants et adolescent-e-s transgenres ou en questionnement de moins de 16 ans, leurs parents et leurs proches et met sur pied des formations pour les professionnel-le-s appelé-e-s à travailler avec les personnes trans* (jeunes et adultes). www.agnodice.ch
- ▮ **Pro Familia Vaud**
Association indépendante, Pro Familia Vaud a pour but de soutenir et promouvoir une politique familiale cohérente, plurielle et équitable dans le canton de Vaud; elle travaille en réseau avec différents partenaires dont l'Association faîtière Familles arc-en-ciel. www.profamiliavaud.ch

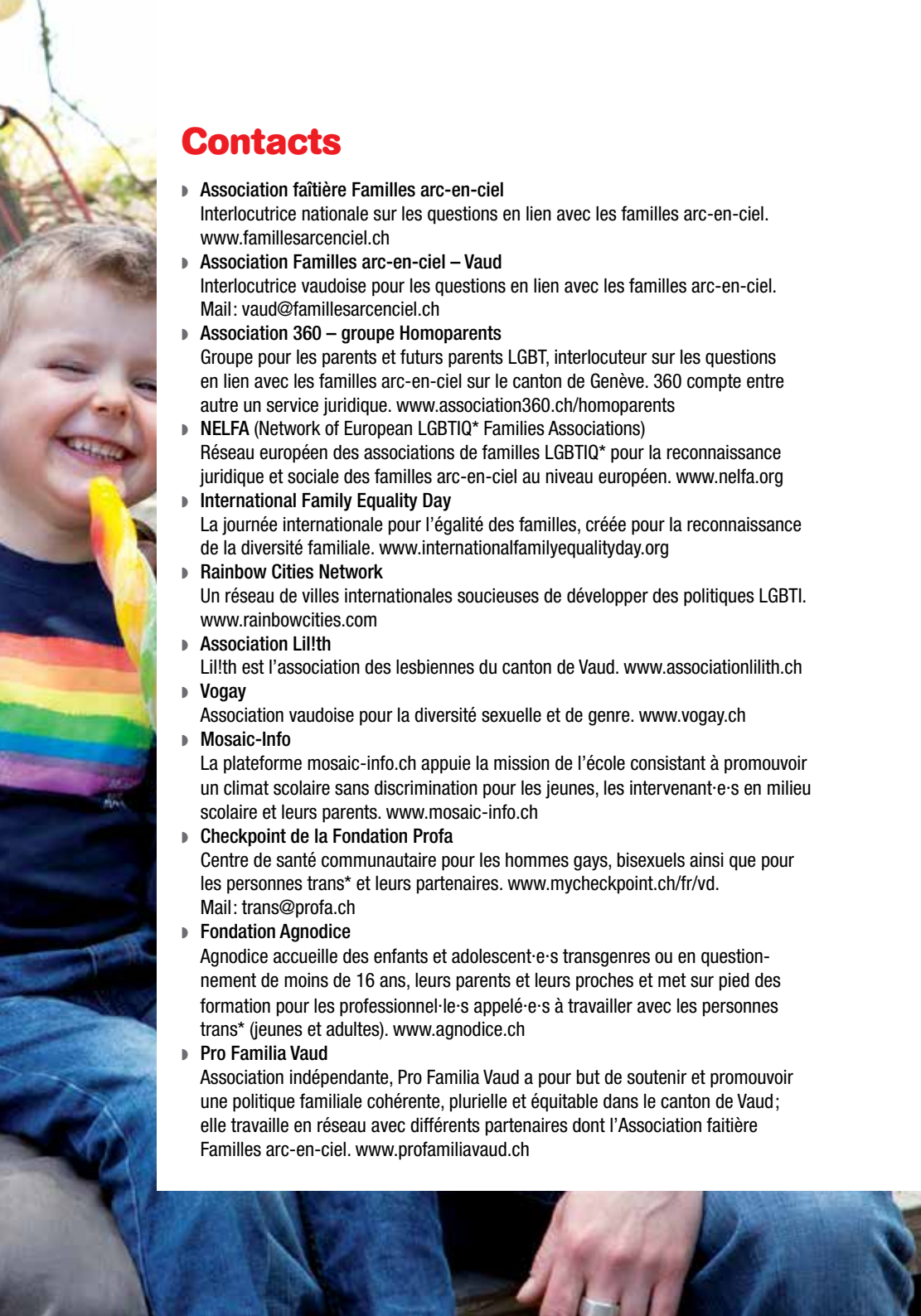
Remerciements

Nous remercions la photographe Judith Schönenberger pour ses superbes photos, ainsi que toutes les familles qui ont accepté de figurer sur celles-ci.

Nous remercions également les membres actives de l'Association faîtière des familles arc-en-ciel qui ont réalisé la version initiale alémanique de la brochure – Bettina Aremu, Martina von Känel, Fabienne Schnyder et Nadine Riedrich – ainsi que celles qui ont œuvré à sa présente mise à jour – Chatty Ecoffey, Catherine Fussinger et Maria von Känel, avec la collaboration de Margareth Ansah, Sandra Feroletto, Karin Hochl, Nils Kapferer, Barbara Konrad, Tobias Kuhnert, Delphine Roux. Nos remerciements vont également à Nesa Zimmermann qui, dans le cadre de ses fonctions à la Law Clinic (Faculté de droit, UNIGE), a relu certains passages de la brochure.

Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes qui s'engagent activement pour la reconnaissance de la diversité des formes familiales au sein de la société ainsi que pour l'octroi de droits à chacune de ces familles.

Vous pouvez commander gratuitement des exemplaires supplémentaires de la brochure en envoyant un mail à : vaud@famillesarcenciel.ch





© Association faitière Familles arc-en-ciel, janvier 2018
(nouvelle éd, revue et augmentée).

Tous droits réservés.

Toute reproduction est strictement interdite
sauf autorisation ou mention du copyright.

regenbogenfamiiiiien
famiiiiies arc-en-ciel
famiiiiie arcobaleno
famiiiiias d'artg

Avec le soutien du



canton de
vaud